

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 14 décembre 2015 à 15 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 16 novembre 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Luberon Durance Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA

SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »

Délibération n° D-2015-41 (14/12/2015)

OBJET : Demandes de remboursements de droits d'inscription

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

L'enseignant de musique actuelle a remis sa démission effective à compter du 8 novembre 2015. Il a été nécessaire de pourvoir à son remplacement. Deux enseignants contractuels ont été recrutés, l'un intervenant sur l'antenne de Manosque et l'autre sur l'antenne de Digne-les-Bains.

Compte-tenu que ces remplacements ont été effectués dans l'urgence, il a été nécessaire d'adapter les emplois du temps des cours en fonction des disponibilités des deux remplaçants générant une modification au niveau de certains horaires.

Pour deux élèves inscrits en musique actuelle ses nouveaux horaires ne correspondent pas à leur emploi du temps. Ils demandent le remboursement de leurs droits d'inscriptions.

Après en avoir délibéré,

– **DECIDE** –

D'approuver les remboursements d'inscriptions en musique actuelle pour les élèves suivants :

- Lisa VALENCIA pour un montant de 186,00 euros
- Timon IMBERT pour un montant de 186,00 euros

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 14 décembre 2015.

La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

SYNDICAT
MIXTE DE GESTION

DE Digne-les-Bains

Brigitte REYNAUD.

